



RÈGLEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE – BTS

1 - FONCTIONNEMENT en **self-service**, du lundi au vendredi, **de 11h15 à 13h15**.

La demi-pension est un **SERVICE PAYANT** rendu aux usagers qui s'astreignent à respecter le règlement intérieur de l'établissement & à s'acquitter de leurs consommations.

Le menu hebdomadaire est consultable sur l'ENT : <http://lacassagne.ent.auvergnhonealpes.fr>

(1 menu exclusivement végétarien est proposé 1 jour par semaine).

Le plateau type comporte :

- Une **entrée à volonté** : les élèves se servent directement au salad'bar situé au centre de la pièce
- Un **plat chaud** comportant un légume et/ou un féculent ainsi qu'une viande **OU** un poisson
- Un **fromage OU un yaourt**.
- Un **dessert OU un fruit**
- Une **portion de pain (à la fois!)**

Il est interdit d'apporter de la nourriture au self (ou d'en sortir).

En quittant les lieux, les usagers débarrassent leur plateau, s'assurent que leur table est propre pour les suivants.

Le gâchis de nourriture, les dégradations, l'indiscipline ou l'impolitesse envers les personnels ne seront pas tolérés.

Les élèves de BTS ne sont pas considérés comme prioritaires et doivent respecter les ordres de passage

Pour manger au restaurant scolaire, les usagers sont munis d'un **BADGE** magnétique strictement personnel. **Le 1^{er} Badge est délivré gratuitement.**

En cas de perte, de détérioration, il convient de faire invalider son badge et d'en racheter puis en activer un neuf.

>> **Des sanctions d'exclusion** (temporaire ou définitive) du restaurant scolaire pourront être prises en cas de non-respect des règlements ou de retards répétés de paiement ou de crédit insuffisant.

>> **En cas d'oubli de badge**, l'élève présente sa carte d'étudiant ET pourra ne manger qu'en fin de service.

2 - MODALITÉS D'INSCRIPTION & DE FRÉQUENTATION

L'inscription vaut pour l'année scolaire entière. **Les étudiants de BTS fréquentent le restaurant au « TICKET »** : ils déjeunent ainsi, les jours de leur choix.

Pour valider son inscription au self, l'étudiant fournit, à l'intendance, dès la rentrée scolaire : Sa fiche d'inscription complétée/signée ; le BADGE détenu – *s'il en possède déjà un* ; OU 5€ -en espèces ou chèque- s'il doit en acheter un.

3 - TARIFS APPLICABLES *(en vigueur)*

Le conseil d'administration du Lycée arrête les tarifs pour l'année civile. Le tarif « apprentis » est soumis à convention avec le CFA.

BADGE = 5 €

Repas INITIAUX = 3,90 €

Repas APPRENTIS = 1,60 €

4 - MODES DE RÈGLEMENT *Il est possible de recharger son badge d'autant de repas que souhaité.*

* **par chèque** à l'ordre du Lycée Lacassagne

* **par espèces**, contre reçu

* **par TÉLÉPAIEMENT** sur l'ESPACE FAMILLE ALISE (codes d'accès communiqués à la rentrée)

En cas de difficultés financières, il convient de contacter au plus tôt, l'assistante sociale de l'établissement et/ou le service de l'Intendance afin d'envisager des solutions.

Tout défaut répété de crédit pourra compromettre la fréquentation du self voire recourir à l'huissier.

La proviseure, **Nathalie COUNAC**





SECTIONS DE BTS – LYCÉE LACASSAGNE

FICHE D'INSCRIPTION AU RESTAURANT SCOLAIRE 2023 - 2024

L'inscription est obligatoire pour la délivrance du badge d'accès !

IDENTITÉ DE L'ÉLÈVE

DATE DE NAISSANCE : _____ ☐ ALTERNANT ☐ INITIAL ☐ BTS 1A ☐ BTS 2A

NOM RESPONSABLE LÉGAL(E) : _____

TÉLÉPHONE (OBLIGATOIRE) : _____

E-MAIL (OBLIGATOIRE) : _____

ADRESSE _____

CODE POSTAL / VILLE _____

N° BADGE CANTINE : _____ (j'apporte mon ancien badge le 1^{er} jour si j'en possède un)

* Le badge est **OBLIGATOIRE** pour l'accès au self! Si perdu ou détérioré, il doit être remplacé.

☐ GRATUIT (si 1^{er} badge)

☐ CHÈQUE*

☐ ESPÈCES

* par chèque à l'ordre du « Lycée Lacassagne »

Réservé Intendance

Compte tenu des particularités de sa formation, **il y a une seule formule possible pour l'étudiant de BTS :**

FORMULE « AU TICKET » dite OCCASIONNELLE

qui ouvre la possibilité de déjeuner les jours choisis sous réserve de disposer d'un crédit sur son badge d'accès.

Le compte peut être alimenté le jour même MAIS toujours avant 10h15.

Tarifs 2023 : repas BTS Initial = 3,90 € repas BTS Apprenti = 1,60 €.

☐ **J'atteste disposer d'un exemplaire du règlement intérieur et en avoir pris connaissance!**

A _____ , le _____

Signature RESPONSABLE LÉGAL(E)
ou de L'ÉTUDIANT(E) MAJEUR(E)

☐ Père ☐ Mère ☐ Élève ☐ Autre (préciser)

Nom.....

Prénom.....



Les informations recueillies sont limitées aux seules données strictement nécessaires et font l'objet d'un traitement destiné à l'inscription de l'enfant / de l'élève mis en œuvre dans le cadre de la mission d'intérêt public de l'éducation nationale.
Les informations personnelles sont conservées pendant une durée qui ne saurait excéder l'année scolaire.
L'accès aux données personnelles est strictement limité à : l'établissement d'affectation de l'enfant / de l'élève.